

Compte-rendu Réunion Conseil Municipal
Jeudi 20-11-2014 20h15

Membres présents : Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET adjoints, Colette BUTTARD, Catherine NALPOWIK, Huguette JOLIVET, Lydia HOUDELET, Sylvain MAURIN, Pascal MARCHANDIAU, Frédéric SOUBEYRAND.

Absents excusés : Anaïs DEGREEF a donné pouvoir à Lydia HOUDELET
René VERGNES a donné pouvoir à Jean-Pierre VIVIER
Philippe TERRY a donné pouvoir à Michel DARNAUD

Secrétaire de séance : Lydia HOUDELET.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 9 octobre est approuvé à l'unanimité

Décision Modificative N° 2/2014 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le budget général 2014, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
165 (16) Dépôts et cautionnements reçus	321.00	021 (021) Virement à Section Fonctionnement	21 102.00
192 (040) moins-values/cession (tracteur)	4 098.00	10226 (10) Taxe d'aménagement	3 191.00
2151 (21) Réseaux de voirie	3 000.00	Opération 150 Eclairage public 2013	- 1 685.00
Opération N° 155 Réaménagement stationnement Centre village	11 102.00	165 (16) Dépôts et cautionnements reçus	440.00
Opération 160 Travaux réfection suite intempéries	10 625.00	21571 (040) Matériel roulant (tracteur)	6 098.00
Total Dépenses d'investissement	29 146.00	Total Recettes d'investissement	29 146.00

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
023 (023) Virement à Sect. Investissement	21 102.00	7322 (73) : Dotation de solidarité communautaire	10 983.00
675 (042) Valeur immobilisation cédée (tracteur)	6 098.00	7325 (73) Fonds Péréquation Recettes fiscales intercommunales	- 2683.00
		7381 (73) Taxe additionnelle aux droits de mutation	9 235.00
		775 (77) Produit cession (tracteur)	2 000.00
		776 (042) Différences/réalisations reprises/cpte de résultat (tracteur)	4 098.00
		7788 (77) Produits exceptionnels	3 567.00
Total Dépenses de fonctionnement	27 200.00	Total Recettes de fonctionnement	27 200.00
Total général Dépenses	56 346.00	Total général Recettes	56 346.00

Vente du tracteur communal :

Vente du tracteur Renault 651 de 1976 à Monsieur NOYER de 26160 St Gervais sur Roubion, au tarif de 2 000 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

Subvention communale à la Batterie Fanfare de l'Echo de l'Hermitage :

Malgré le temps maussade, ce groupe musical a apporté son précieux concours lors de la cérémonie du 11 novembre. L'Orchestre d'Harmonie de Tournon n'assurant plus ce service, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention à la batterie de l'Echo de l'Hermitage, d'un montant de 100 €.

Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor :

L'indemnité allouée au Comptable du Trésor exerçant les fonctions de Receveur des Communes conformément à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, est reconduite au taux de 100 % (montant de l'indemnité annuelle 2014 : 412,14 €). Délibération adoptée à l'unanimité.

Motion d'opposition au projet du gouvernement de supprimer les dotations :

Une motion d'opposition au projet du gouvernement de supprimer les dotations aux communes pour les distribuer aux intercommunalités est présentée au Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité.

Intempéries du 04 novembre 2014 –

Demande de subventions pour réparation des dégâts causés par les calamités publiques :

Inventaire des dégâts relatifs aux biens communaux : Rive gauche du ruisseau du Merdan entre RD 86 et voie RFF, dégradation du chemin de Varogne avec rupture partielle du parapet à hauteur du ruisseau de Gaysard, affaissement de la chaussée sur la route de Bobon au lieu-dit Vernolet. Un dossier d'indemnisation sera instruit et transmis aux services du Conseil Général et de la Préfecture. Chacun de ces services devraient subventionner la dépense à hauteur de 30 %.

Compte-rendu Réunion Conseil d'école du 16 octobre :

Catherine SOUBEYRAND adjoint et Huguette JOLIVET conseillère municipale ont assisté et participé aux discussions et débats. Ces dernières ont remercié les bénévoles et le personnel pour leur implication dans le cadre des TAP.

Lors du 3ème comité de pilotage, enseignants, parents, élus et intervenants ont fait part de leurs observations quant à la qualité des activités mises en place, avec les points faibles et les points forts... Avec de la bonne volonté de tous les acteurs les choses devraient évoluer dans les semaines à venir, pour le plus grand bonheur des enfants qui d'ores et déjà semblent majoritairement satisfaits des activités mises en place...

A compter de la rentrée de janvier 2015, les TAP seront « avancés » de 10 minutes, pour débiter à 13h20 (au lieu de 13h30) et prendre fin à 14h05 (au lieu de 14h15), heure à laquelle les enfants seront sous l'entière responsabilité de l'équipe enseignante.

Dans l'hypothèse où les différents partenaires se mettraient d'accord pour modifier les jours et horaires des TAP pour l'année scolaire 2015-2016, cette décision devrait être actée au plus tard en février 2015.

Cantine scolaire abonnement :

Une erreur a été commise lors du calcul de l'abonnement. Une délibération est prise à l'unanimité prévoyant le remboursement des sommes indûment encaissées. Les parents d'élèves concernés seront informés quant aux modalités de ce remboursement.

Une longue discussion a lieu concernant la mise en place d'un tarif préférentiel en cas d'abonnement. Une suite favorable est donnée à cette sollicitation, qui se traduira par un coût du ticket à 4 € au lieu de 4,10 €, à partir du 05 janvier 2015. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les tarifs fixés pour l'abonnement cantine sont les suivants :

Jours de présence à la cantine/semaine/enfant	Deuxième trimestre de classe du 05 janvier 2015 au 10 avril 2015 Nombre de jours durant cette période	Troisième trimestre de classe du 27 avril 2015 au 03 juillet 2015 Nombre de jours durant cette période
Lundi	11 jours x 4 € = 44 €	9 jours x 4 € = 36 €
Mardi	12 jours x 4 € = 48 €	10 jours x 4 € = 40 €
Mercredi (29/04/15 - 06/05/15)		2 jours x 4 € = 8 €
Jeudi	12 jours x 4 € = 48 €	9 jours x 4 € = 36 €
Vendredi	12 jours x 4 € = 48 €	7 jours x 4 € = 28 €

Participation aux frais scolaires de la commune de Lemps – Année scolaire 2012/2013 :

La commune de Lemps réclame une participation financière pour 3 enfants de Vion (Bobon) scolarisés à Lemps durant l'année scolaire 2012/2013. Le montant de la participation, conformément aux accords passés depuis quelques années, demeure raisonnable, à savoir : 70 € par enfant, soit 210 €. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Actualisation des tarifs des concessions dans le cimetière communal :

Ancien cimetière :

Concession simple : 180 €

Concession double : 360 €

Nouveau cimetière :

Concession simple : 250 €

Columbarium : 500 €

Rappel étant fait que les concessions de terrain et les concessions de case dans le columbarium sont accordées pour une durée de trente années.

Actualisation des tarifs de location des salles communales :

Salle Charles André :

Location égale ou supérieure à 4h00 :

Été (du 1^{er} avril au 15 octobre, sauf exception) : 150 €

Hiver (du 16 octobre au 31 mars, sauf exception) : 200 €

Location inférieure à 4 heures :

Été (du 1^{er} avril au 15 octobre, sauf exception) : 100 €

Hiver (du 16 octobre au 31 mars, sauf exception) : 130 €

Pas d'occupation de cette salle les 31 décembre et 1^{er} janvier

Rappel étant fait que durant la période du 15 juin au 31 août cette salle ne peut être louée qu'en période diurne, l'occupation des lieux devant cesser à 20h00.

Salle des Ferrats :

Pour une location supérieure à 4h00 (jusqu'à 1h00 du matin) :

Eté (du 1^{er} avril au 15 octobre, sauf exception) : 110 €

Hiver (du 16 octobre au 31 mars, sauf exception) : 140 €

Pour une location inférieure à 4h00 (jusqu'à 22h00)

Eté (du 1^{er} avril au 15 octobre, sauf exception) : 70 €

Hiver (du 16 octobre au 31 mars, sauf exception) : 90 €

Recensement de la population :

Cette opération se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015, Mme CAMUS Sylvie et Mme BOBICHON Isabelle, agents recenseurs, rencontreront la population, quant à Mr David BONNET, il assumera le rôle de coordonnateur.

L'agent non titulaire sera rémunéré sur la base du nombre de questionnaires, au tarif de 1.20 € par feuille de logement et par bulletin individuel. L'agent communal titulaire bénéficiera d'heures complémentaires. Les séances de formation et le travail de saisie seront rémunérés en heures complémentaires.

Informations diverses :

Aménagement centre du village :

L'entreprise EVTP, retenue pour un montant total de 25 058 € HT, devrait débiter les travaux le 26 novembre.

D'autre part, une réunion de la commission des travaux est prévue pour le samedi 29 novembre à 8h30.

Site Web :

David BONNET, en concertation avec les secrétaires et le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche, peaufine la mise en place du site.

Association des jeunes :

La mise en place et l'officialisation de cette structure n'étant pas finalisée à ce jour, le Conseil Municipal décide de disposer librement de la salle des Ferrats jusqu'au 31-08-2015. En conséquence, cette salle pourra être louée aux Vionnaises et Vionnais, conformément au règlement énoncé ci-dessus.

Agence postale intercommunale :

Hermitage Tournonais Communauté de Communes semblerait vouloir réviser sa compétence en la matière, et confier les agences postales intercommunales en gestion communale. Cette hypothèse ne semble pas envisageable par la commune. Ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil communautaire en début d'année.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Il est fait obligation aux communes disposant d'un PLU de l'adapter aux directives de Grenelle, appelé communément « grenellisation », et ce au plus tard le 31-12-2017 ?

Ces travaux consistant à une remise à plat des différents espaces naturels, urbanisables, agricoles devront être assurés par un cabinet spécialisé, quant à la dépense et la participation de l'Etat, rien n'est quantifié à ce jour.

Opération nettoyage, à l'initiative de la Communauté de Communes :

Matinée du samedi 21 mars 2015, élus et citoyens sont invités à participer à cette opération dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

UNRPA :

L'association locale (dite Club des Anciens) souhaiterait tenir ses rencontres hebdomadaires (mardi après-midi de 14h00 à 18h00) non plus dans les locaux adjacents à la mairie, mais dans la salle des Ferrats. Le Conseil Municipal dans son intégralité se félicite de ce choix et émet un avis favorable. Le personnel communal mettra en place un petit espace privatif permettant à cette association d'y entreposer du matériel.

Communauté de Communes :

Désignation d'un représentant siégeant à la commission « Politique à destination de la Jeunesse »

Catherine SOUBEYRAND représentera la commune.

Demande de subvention :

Par courrier en date 23-10-2014, l'Association Legio VII IULIA (reconstitution historique Empire Romain) dont le siège se trouve Collège St Louis à Tournon sollicite une subvention.

Un vote à main levée donne le résultat suivant : 2 abstentions et 13 contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

VION, le 27 novembre 2014.

Le Maire,

Michel DARNAUD

